

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, M. NEVEU Arnaud, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert

Etaient absents :

M. HASLE Arnaud, Mme LEPAPE Nathalie, M. DEBOUZY Julien

A donné pouvoir :

M. MARION Philippe à Mme DESPREZ Sylvaine

Mme LEPAPE Nathalie à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

Secrétaire de séance : Mme MESNARD Katia

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame DESPREZ fait remarquer qu'elle ne signera pas l'approbation du dernier compte rendu car elle ne l'a pas reçu. Ce qui semble être le cas pour l'ensemble des Conseillers

Un nouvel envoi sera effectué par mail.

L'approbation du compte rendu est reportée au prochain Conseil.

II – CCRM : Maintien au niveau communal de la compétence en matière de documents d'urbanisme

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ce point est retiré de l'ordre du jour. La CCRM demande à ce que la délibération soit prise après le 26 décembre.

III – ACHAT TERRAIN PICARD RUE DU CHEMIN VERT

M. Le Maire indique qu'après consultation du service des domaines il propose d'acheter le terrain situé Rue du Chemin Vert appartenant aux consorts Picard. La superficie est de 10 955 m² au prix de 6.20 € le m² soit un total de 67921 €.

Après questionnement de M. FOUCHER, M. POTHET indique qu'il n'y pas de projet sur le devenir de ce terrain, mais que compte tenu de la situation au centre bourg cette acquisition est opportune. Cet achat avait été prévu au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette acquisition.

IV – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur SOUPIRON demande à avoir plus d'explications sur la signification des modifications, ce qui lui est donné.

Approbation des modifications à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL :

Article 2051	+ 3 700
Article 2315 00186	- 100
Article 2181 00183	+ 210
Article 2313	- 210
Article 2315	- 3 600
Article 2313 00181	+ 10 000
Article 2315 00182	- 10 000

BUDGET ASSAINISSEMENT

Article 618	- 3000
Article 706129	+ 3000

BUDGET EAU

Article 61521	- 4 400
Article 701249	+ 4 400
Article 6061	- 300
Article 673	+ 300
Article 218	+ 4 700
Article 2318	- 4 700
Article 61523	+ 8 000
Article 70128	+ 8 000

V – QUESTIONS DIVERSES

- M. SOUPIRON demande à donner lecture d'un courrier de M. CHAMBINAUD concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain au lotissement du clos de la forêt
Selon la délibération du 23 mai 2016 il avait décidé de vendre ladite parcelle au prix de 10 € le m².
Monsieur CHAMBINAUD souhaiterait l'acquérir au prix de 8 € le m².
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote : 6 voix pour, 6 contre et 1 abstention.
Monsieur POTHET s'étant abstenu modifie son vote et vote pour.
Il est donc décidé de vendre la parcelle de terrain du clos de la forêt au prix de 8 € le m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- La Galoche adresse ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal et du Personnel.
- Les vœux du Maire auront lieu le 15 janvier 2017 à 10 h 45

La séance est levée à 19 h 20.